

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 24 AVRIL 2023 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

Etaient présents :

Messieurs : SANCHEZ B - MARSEILLES P - LEBEGUE J - MARCHAND G - SABATIER T - CHARLES P - TRUC Y - BLANC D - MAUCCI D

Etaient présentes :

Mesdames : BERNARD J - BALBIF - ROMANINI B - VICENTE V - DEPEYRE A - ROS C - GILLET N - GARCIA A - CASTELAS M - MARCHAND A - LLORETS S

Procurations : ALTIER MA à SANCHEZ B - TRAMIER JF à CHARLES P - AIME N à VICENTE V - RIGGIO B à MARCHAND G

Absents excusés : CORNILLON D - LOPEZ M

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : M. PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

25 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

Rapporteur : M. PEYRON

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

3/MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION DE Mme DEPEYRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité la modification du tableau du Conseil Municipal et la nomination de Madame Arlette DEPEYRE comme membre de la commission « Culture – Vie Associative - Jumelage », « Finances – CAO – MAPA » et « Environnement – Déchets - Biodiversité ».

25 votes pour.

4/INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UN BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE – PARCELLE B N°1525

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de procéder à l'incorporation dans le domaine communal du bien immobilier ci-après désigné :

| Section et n° | Lieudit | Nature | Superficie |
|---------------|---------------|--------|--------------------|
| B n°1525 | Les Grès Nord | Bois | 477 m ² |

25 votes pour.

5/CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION B n° 1072 A M. FAURE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée section B n°1072 d'une contenance de 1 420 m² au profit de M. Jean-Michel FAURE au prix de 1 420 €. Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

25 votes pour.

6/CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION B n° 1066 A M. ET MME BARBA

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée section B n° 1066 d'une contenance de 1670 m² au profit de M. et Mme BARBA au prix de 1 670 €. Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

25 votes pour.

7/DÉNOMINATION D'UNE VOIRIE RURALE « CHEMIN MARPIERRE »

Rapporteur : Christian PEYRON

La voirie rurale n° 25 qui prend naissance sur la voie communale n°9 d'une longueur de 260 mètres est nommée à l'unanimité : « Chemin Marpierre ».

Les tableaux de voiries rurales et communales sont modifiés comme suit :

- le linéaire de voirie rurale sera de 39 342 mètres
- le linéaire de voirie communale sera de 70 679 mètres.

25 votes pour.

8/CONSTITUTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS POUR LA PARCELLE I N° 1630

Rapporteur : Christian PEYRON

La constitution d'une servitude et la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour la parcelle I n°1630 sont validées à l'unanimité.

25 votes pour.

9/CONSTITUTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS POUR LA PARCELLE ZK N° 378

Rapporteur : Christian PEYRON

La constitution d'une servitude et la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour la parcelle ZK n° 378 sont validées à l'unanimité.

25 votes pour.

10/CONSTITUTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS POUR LES PARCELLES ZP N° 72-177

Rapporteur : Christian PEYRON

La constitution d'une servitude et la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour les parcelles ZP n° 72 et ZP 177 sont validées à l'unanimité.

25 votes pour.

11/CONSTITUTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS POUR LES PARCELLES ZO N° 347-353

Rapporteur : Christian PEYRON

La constitution d'une servitude et la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour les parcelles ZO n° 347 et ZO 353 sont validées à l'unanimité.

25 votes pour.

12/CONSTITUTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS POUR LA PARCELLE ZP N° 270

Rapporteur : Christian PEYRON

La constitution d'une servitude et la convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour la parcelle ZP n° 270 sont validées à l'unanimité.

25 votes pour.

13/BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée :

1. de tirer le bilan suivant de la concertation :

La concertation de la population a pris deux formes, une mise à disposition d'un registre en mairie pendant toute la durée de la procédure, et l'organisation d'une exposition publique au cours de laquelle ont été présentés les principaux éléments de justification de la démarche, ainsi que les évolutions prévues au niveau du document d'urbanisme.

L'exposition publique a permis à la Commune de présenter les raisons de la mise en œuvre de cette procédure ainsi que les évolutions apportées au PLU pour y répondre. Plusieurs personnes sont venues prendre connaissance des documents et une personne a rédigé un commentaire faisant mention d'une position favorable à ce projet qui s'inscrit dans le plan voulu par le gouvernement pour le développement des énergies renouvelables.

2. D'arrêter le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mondragon tel qu'il est annexé ;

3. De préciser que le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis, certains de ces avis étant formulés dans le cadre d'une réunion d'examen conjoint :

- A Madame la Préfète,
- Au Président du Conseil Régional,
- A la Présidente du Conseil Départemental,
- Aux représentants des chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture)
- Au Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- Au Président du syndicat Rhône Provence Baronnies en charge du SCOT,
- A la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- A la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

25 votes pour.

14/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU SAGE SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est décidé d'émettre un avis favorable à l'unanimité au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux élaboré par la Commission Locale de l'Eau.

25 votes pour.

15/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Josette BERNARD

Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal élus en tant que Président ou Trésorier au sein des associations citées dans la note de synthèse de bien vouloir quitter la séance et ne pas prendre part au vote. Monsieur LEBEGUE Jean, Madame BALBI Francette et Madame GILLET Nadine ont quitté la salle. Le vote de Mme ALTIER Marie-André, qui a donné pouvoir Monsieur SANCHEZ Benoît, ne sera pas compté sur cette question puisqu'elle est présidente d'une association.

Il est voté à l'unanimité le versement des subventions de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Amicale des Donneurs de Sang | 180,00 € |
| Apprendre des Anciens | 300,00 € |
| C.H.C.M. | 1500,00 € |
| Cyclo Club | 300,00 € |
| F.N.A.C.A. | 450,00 € |
| Forme et Bien-Etre avec la GV | 400,00 € |
| Foyer de l'Age d'Or | 700,00 € |
| Foyer des Jeunes | 3500,00 € |
| Judo Club | 1500,00 € |
| La Souco de Derboux | 3000,00 € |
| Les Vieux Dragons | 250,00 € |
| Sou des Ecoles Laïques | 3700,00 € |
| Sporting Club Mondragon | 5000,00 € |
| Société Chasse St Hubert | 460,00 € |
| AAPMA La Gaule du Rhône | 900,00 € |
| Tennis Club | 2200,00 € |
| Société de Chasse Derboux | 120,00 € |
| Vendaqui | 200,00 € |

21 votes pour.

16/ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2023, et au vue des documents présentés à la commune, il est décidé à l'unanimité de lui attribuer une subvention de 13 000 €.

M. SANCHEZ précise que le Conseil des Adjoints s'est réuni le 17 avril 2023 et non le 22 février 2023.

25 votes pour.

17/DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A LA CAF DE VAUCLUSE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de formuler une demande de subvention d'équipement à la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant plafonné à 10 000 €.

25 votes pour.

18/SOLlicitation FONDS VERT AU TITRE DE LA « MODERNISATION DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE » POUR LA RÉHABILITATION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU GYMNASSE

Rapporteur : Christian PEYRON

La réhabilitation de l'éclairage du gymnase et la demande de Fonds Vert dans le cadre de la « modernisation du système d'éclairage » sont approuvées à l'unanimité.

25 votes pour.

19/SOLlicitation FONDS VERT AU TITRE DE LA THÉMATIQUE « RECYCLER LE FONCIER » POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Rapporteur : Christian PEYRON

La réhabilitation de la caserne des sapeurs-pompiers et la demande de Fonds Vert dans le cadre du « recyclage du foncier Axe 3 pour les friches immobilières » sont approuvées à l'unanimité.

25 votes pour.

20/SOLlicitation FONDS VERT AU TITRE DE LA THÉMATIQUE « RECYCLER LE FONCIER » POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT PUBLIC

Rapporteur : Christian PEYRON

Le projet d'aménagement de l'Ilot Fauritte et la demande de Fonds Vert dans le cadre du « recyclage du foncier Axe 3 pour les friches immobilières » sont approuvées à la majorité.

M. MAUCCI fait remarquer une erreur dans la note de synthèse. Le désenclavement pour faciliter l'accès des secours concerne la Traverse de la Cuillère et non la Rue Baguette.

M. PEYRON indique que l'erreur sera rectifiée.

24 votes pour.

1 vote contre.

21/CHOIX DES PROJETS 2023 POUR SOLICITER L'ATTRIBUTION DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de solliciter l'attribution du contrat Vaucluse Ambition pour l'année 2023 et d'y affecter les opérations suivantes :

Thématique de base :

Équipement de police (achat d'un véhicule) 25 442.10 €

Voirie (Programme de voirie 2023) 100 000.00 €

Montant demandé 87 809.47 € soit 30.43 % de l'enveloppe globale

Thématique Transition écologique et énergétique :

Aménagement d'un espace vert : 246 733.56 €

Montant demandé 57 720.00 € soit 20 % de l'enveloppe globale.

M. MAUCCI demande des précisions sur le projet d'aménagement d'un espace vert. M. PEYRON répond qu'il s'agit de l'aménagement de l'Ilot Fauritte traité à la question précédente.

24 votes pour.

1 abstention.

22/SOLlicitation de subventions auprès des différents partenaires pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Rapporteur : Christian PEYRON

Le projet de construction de Maison de Santé pluridisciplinaire est approuvé à l'unanimité ainsi que la sollicitation de l'ensemble des partenaires, notamment l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental, pouvant participer au financement du projet de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

25 votes pour.

23/CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ A COMPTER DU 1^{er} MAI 2023 AU SERVICE TECHNIQUE

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 37.5 heures par semaine.

Le contrat serait réalisé pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2023.

25 votes pour.

24/RECOURS A DES EMPLOIS SAISONNERS POUR LES BESOINS D'ENCADREMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité le recours à 10 emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint d'animation pour la période du 10 juillet au 18 août 2023.

25 votes pour.

25/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PARCELLES COMMUNALES (SECTION B n° 47, 328, 2379, 2517 ET SECTION E n° 15, 18, 19, 22, 23, 1295) POUR DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT DILIGENTÉS PAR LE SYNDICAT MIXTE DE DÉFENSE ET VALORISATION FORESTIÈRE

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition temporaire des parcelles suivantes : B n° 47, 328, 2379, 2517 et E n° 15, 18, 19, 22, 23, 1295 situées sur le territoire communal pour des travaux de débroussaillement à l'unanimité.

25 votes pour.

26/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE COMMUNALE (SECTION B n° 180) POUR DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT DILIGENTÉS PAR LE SYNDICAT MIXTE DE DÉFENSE ET VALORISATION FORESTIÈRE

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition temporaire de la parcelle B n° 180 située sur le territoire communal pour des travaux de débroussaillement à l'unanimité.

25 votes pour.

27/APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU HYDRAULIQUE DU NORD VAUCLUSE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

La modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse est approuvée à l'unanimité.

25 votes pour.

28/CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZM n° 231-232 ET 235 - ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 13-2023 DU 23/01/2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est décidé à l'unanimité d'abroger la délibération n° 13-2023 du 23 janvier 2023 et d'accepter la proposition de la société AXTOM pour lui céder les parcelles cadastrées section ZM n°231 – 232 et 235 au prix de 416 440 €. Il est approuvé de donner une suite favorable à la clause de substitution afin que toute société majoritairement détenue par AXTOM puisse se porter acquéreur. Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

25 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Arrêtés décidant de la révision de loyer de biens communaux

- Le loyer mensuel d'un logement occupé (sis 168, rue Anatole France) par Monsieur ROUSSET David est porté à 517 € à compter du 1^{er} avril 2023 (loyer antérieur 500 €) – Arrêté n° 150/2023.
- Le loyer mensuel d'un local professionnel occupé (sis n°24, boulevard Léopold Fauritte) par Madame LOPES Laura est porté à 2 104 € à compter du 1^{er} avril 2023 (loyer antérieur 2 000 €) – Arrêté n° 151/2023.
- Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n° 10 rue Anatole France) par Monsieur CAUSSE Michel est porté à 50€38 à compter du 10 décembre 2022 (loyer antérieur 46€30) - Arrêté n° 157/2023.

• Décision du Maire :

- Avenant n° 2 au marché de construction du centre de loisirs (Marché 20210304) pour le lot 8 : Cloisons, Doublages et faux plafonds pour un montant de 61 241 € HT - Décision 182/2023.
- Avenant n° 2 au marché de construction du centre de loisirs (Marché 20210304) pour le lot 13 : CFO (Délimitation de la distribution des circuits d'alimentation, issue de chaque armoire électrique pour toutes les zones du bâtiment) et CFA (Délimitation de l'affluence des Baies VDI dans toutes les zones du bâtiment) pour un montant de 61 360 € HT - Décision 183/2023.

AUCUNE QUESTION DIVERSE.

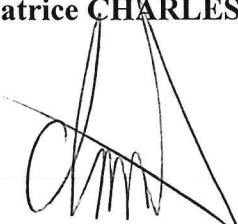
La séance est levée à 19h34



Le Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.

Fait à MONDRAGON, le 2 mai 2023

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.



Signature des membres présents

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5 BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

7- BALBI Francette

8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry

12- LLORET Suzy

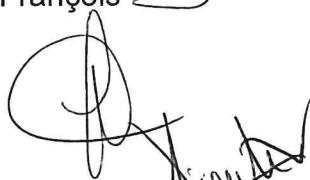
13- RIGGIO Béatrice

14- ROMANINI Bruna

15- LOPEZ Manuel

16- BLANC Didier

17- TRAMIER Jean-François 

18- ROS Céline 

19- VICENTE Virginie 

20- CHARLES Patrice 

21- GILLET Nadine 

22- CORNILLON David 

23- TRUC Yannick 

24- AIME Nicolas 

25- GARCIA Aurélie 

26- CASTELAS Morgane 

25- DEPEYRE Arlette 